

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 4/98

BHOUTAN

La répression s'abat sur les « antinationaux » de l'est

Index AI : ASA 14/02/98

Embargo : 21 janvier 1998, 00H01 GMT

Au cours des derniers mois, les autorités bhoutanaises ont arrêté de manière arbitraire, torturé et maltraité un grand nombre de militants favorables à la démocratie dans l'est du pays, a déclaré aujourd'hui (21 janvier 1998) Amnesty International. Parmi les personnes appréhendées figurent des dizaines de moines bouddhistes, d'enseignants en religion et de jeunes enfants.

« Le Bhoutan apparaît encore, aux yeux du monde, comme un véritable Éden, mais il est grand temps que la communauté internationale prenne conscience de ce qui s'y passe réellement, a poursuivi l'organisation de défense des droits de l'homme. Les bailleurs de fonds internationaux dont ce pays ne peut se passer doivent montrer la voie, en encourageant le gouvernement bhoutanais à respecter les droits de l'homme. »

Dans un rapport paru aujourd'hui, Amnesty International révèle que plus de 150 personnes soupçonnées d'être des militants ou des sympathisants du Druk National Congress (DNC), organisation politique créée en 1994 par des exilés au Népal, auraient été arrêtées au cours des six derniers mois.

Depuis sa création, en 1994, le DNC n'a cessé d'intensifier ses activités en faveur d'un système démocratique ainsi que d'une protection et d'un respect accrus des droits de l'homme au Bhoutan. Au mois d'octobre 1997, il a organisé des grèves, des manifestations, des campagnes d'affichage, et autres actions militantes non violentes. Le gouvernement accuse les membres de ce mouvement de fomenter la discorde civile et politique, et de mener des activités « antinationales ».

« Le gouvernement a réagi aux événements d'octobre par des arrestations massives, essentiellement dirigées contre des membres de la communauté ethnique des Sharcop, dans l'est du pays, a précisé Amnesty International. Les proches — au nombre desquels figurent des femmes et de jeunes enfants — de militants politiques avérés ou présumés sont eux-mêmes devenus la cible de violations des droits de l'homme, à l'heure où les autorités accentuent la répression. »

Par le passé, les autorités bhoutanaises ont pris quelques mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme : elles ont ainsi ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant en 1990, invité régulièrement le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à visiter le pays, et autorisé la venue, en 1994 et en 1996, du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire.

En dépit de ces gestes, Amnesty International estime qu'il reste fort à faire. Le gouvernement doit notamment libérer tout détenu qui n'a pas été inculpé dans de brefs délais d'une infraction prévue par la loi et veiller à ce que les prisonniers politiques bénéficient d'un procès équitable. Les autorités doivent également prendre des mesures en vue de mettre fin à la torture et de protéger les droits des détenus ; elles doivent en outre permettre au CICR d'élargir son action et de visiter d'autres régions, notamment l'est du pays.

Le rapport de l'Organisation mentionne également le cas de Rongthong Kunley Dorji : fondateur du DNC, il demeure détenu à New Delhi (Inde), en attendant qu'il soit statué sur la demande d'extradition dont il fait l'objet. Rongthong Kunley Dorji aurait été torturé lors de sa détention au

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 4/98

Bhoutan, en 1991, et Amnesty International craint qu'il ne soit de nouveau victime de graves sévices et ne fasse l'objet d'un procès inique, s'il est renvoyé dans ce pays.

Dans une lettre récemment adressée au roi Jigme Singye Wangchuk, l'Organisation a formulé le souhait de pouvoir envoyer une délégation chargée d'examiner la situation des droits de l'homme au Bhoutan. Elle attend la réponse à sa demande. 1

Pour recevoir un exemplaire du rapport intitulé Bhutan : Crack-down on anti-nationals in the east, [Bhoutan. La répression s'abat sur les « antinationaux » de l'est. Index AI : ASA 14/01/98], ou pour obtenir un entretien, veuillez contacter :

Service de presse, Amnesty International

Tél. : (44) 171 413 5566 / 5729